

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ESPACES PUBLICS CADRE DE VIE** – Nouveaux aménagements et requalification des abords de la place de la République – Dépôt de la demande de permis d'aménager.

Les travaux d'aménagement de surface liés à l'arrivée du Tram'Bus en rive droite de l'Adour, et plus particulièrement rue Maubec et place de la République, débutent à l'automne.

Sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des transports de l'agglomération côte basque Adour (STACBA), une nouvelle station de bus urbains sera créée, en connexion avec la gare SNCF et le pôle d'échange multimodal. En outre, s'effectueront également des travaux intéressant l'ensemble des espaces publics depuis la façade de l'église Saint-Esprit et les commerces attenants jusqu'aux immeubles situés de l'autre côté de la place de la

République, en longeant la rue Maubec, le prolongement de la rue Ste-Catherine et l'allée Marcel Suarès.

L'espace ainsi délimité fera l'objet d'un traitement de qualité associant pierres, pavés et enrobé grenailé. Les plantations de la place de la République seront complétées.

Divers équipements nouveaux seront mis en œuvre pour contrôler l'accès à ces espaces piétonniers, mais aussi offrir des modalités de stationnement pratiques pour les livreurs ou les personnes faisant une course de très courte durée. Du mobilier urbain (bancs, potelets, barrières, appuis-vélos) sera installé.

Ce faisant, il reste des espaces qui ne font pas l'objet d'une requalification par le STACBA : il s'agit du square Gambetta et du quai Bergeret entre celui-ci et l'Adour, mais aussi à l'aval du pont St-Esprit, des rues Hugues, Neuve, Graouillats et du quai Sala.

La Ville considère qu'il convient d'aménager ces différentes rues et placettes avec la même qualité que celle apportée par le STACBA pour assurer une unité de traitement profitable à l'aménité des lieux et à la facilité de déambulation des habitants et visiteurs, depuis le DIDAM jusqu'à la rue Ste-Catherine. C'est pourquoi, elle prévoit elle aussi le retraitement complet de ces espaces et leur piétonnisation en même temps que les travaux du Tram'Bus en assurant directement la maîtrise d'ouvrage.

Cette opération globale située dans le périmètre de plusieurs monuments historiques de Bayonne nécessite le dépôt d'une demande de permis d'aménager.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de permis d'aménager.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services